

DATE : 15/01/2021

RÉFÉRENCE : DGS-URGENT N°2021_05

TITRE : NOUVELLES VARIANTES SARS-CoV-2 : CONDUITE A TENIR

Professionnels ciblés

Tous les professionnels

Professionnels ciblés (cf. liste ci-dessous)

Chirurgien-dentiste

Audioprothésiste

Podo-Orthésiste

Ergothérapeute

Autre professionnel de santé

Sage-femme

Manipulateur ERM

Orthopédiste-Orthésiste

Diététicien

Médecin-autre spécialiste

Pédicure-Podologue

Pharmacien

Infirmier

Opticien-Lunetier

Psychomotricien

Masseur Kinésithérapeute

Orthoptiste

Orthoprothésiste

Médecin généraliste

Orthophoniste

Technicien de laboratoire médical

Zone géographique

National

Territorial

Mesdames, Messieurs,

De nouvelles variantes du SARS-CoV-2 ont été initialement détectées au Royaume-Uni, en Afrique du Sud et au Brésil, et sont aujourd'hui détectées dans de nombreux pays. Les premières données disponibles indiquent que ces variantes se caractérisent par une transmissibilité accrue par rapport à la souche majoritaire sur le territoire national, nécessitant une vigilance renforcée pour assurer leur détection et mettre en œuvre les mesures adaptées au contrôle de leur propagation.

Il est ainsi demandé aux laboratoires d'analyses médicales et aux professionnels de santé réalisant un dépistage du SARS-CoV-2 de **questionner systématiquement toute personne venant se faire tester sur un potentiel séjour à l'étranger dans les 14 jours précédant la date des symptômes ou du prélèvement ou sur un potentiel contact à risque avec une personne ayant séjourné à l'étranger dans les 14 derniers jours**. En cas de réponse positive, cette mention fera l'objet d'un **renseignement obligatoire de SIDEP (champ « pays de provenance »)**, et les personnes concernées devront être orientées vers la **réalisation d'un test RT-PCR**.

Les prélèvements RT-PCR positifs pour ces personnes devront être transmis dans les meilleurs délais au CNR des infections respiratoires ou aux centres habilités par le CNR pour séquençage.

Le renforcement de la stratégie tester – alerter – protéger face à ces situations doit être systématique avant la confirmation même du diagnostic de variante. Ainsi, **toute personne susceptible d'être infectée par une nouvelle variante du SARS-CoV-2 devra respecter strictement l'isolement**. Les professionnels de santé veilleront à sensibiliser leurs patients en ce sens et à engager, au plus tôt, le contact-tracing pour identifier les contacts à risque, lesquels devront faire l'objet d'une quarantaine stricte. A ce titre, une attention particulière sera apportée à la distribution au patient du document mentionnant les consignes liées à l'isolement.

Pour rappel, du fait des variations de la protéine S constatées pour les nouvelles variantes du SARS-CoV-2, les tests antigéniques ciblant uniquement la protéine S, dans le cadre de diagnostics individuels ou d'opérations de dépistage, ne doivent pas être utilisés au regard du risque de faux négatifs pour ces variantes. Les tests antigéniques ciblant d'autres protéines, notamment la protéine N, ne sont pas concernés et peuvent continuer à être mobilisés. La liste des tests antigéniques avec les cibles visées par chaque test est disponible sur <https://covid-19.sante.gouv.fr/tests>.

Nous vous remercions vivement de votre mobilisation, essentielle pour documenter et freiner la circulation éventuelle de ces variantes virales sur le territoire national.

Pr. Jérôme Salomon
Directeur Général de la Santé

Signé